CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E110174** **VALABLE JUSQU'AU** **09/09/2027**

ÉDITÉ LE 27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 1 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 2013A2042

Siret : 797 885 373 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 91 75472

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010897847304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010897847304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : LES CHARPENTIERS DE LA CORSE

Sigle : LES CHARPENTIERS DE LA CORSE

LIEU-DIT VOLTE
PONTE LECCIA
20218 PIEDIGRIGGIO

Téléphone : 04 95 47 61 55 **Fax :** 04 95 47 65 78

Portable :

Responsabilité légale :
BRUNEAU LUDOVIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@lccsn.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 374 150 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure)	10	02/10/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	08/11/2024
3173	Couverture en matériaux régionaux (Technicité supérieure)		05/10/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/07/2026 10:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.